

Conditions de participation

La participation au jeu-concours de la Credit Suisse Cup, organisé par l'ASF (ci-après l'organisateur), est gratuite et exclusivement définie par les présentes conditions de participation. En participant au jeu-concours, les participants ou, le cas échéant, leurs représentants légaux, acceptent les conditions ci-dessous.

Déroulement du jeu concours

La durée du jeu-concours s'étend du 11/04/2022 au 30/06/2022. Les participants peuvent participer au jeu-concours en ligne durant cette période.

Participation

Une inscription peut être faite par équipe. Une équipe peut être composée d'une à cinq personnes au maximum. De tous les points gagnés dans l'équipe pendant la période de la compétition, la moyenne est finalement notée. Cela signifie qu'une équipe composée de 5 joueurs peut essayer de répondre aux questions cinq fois en une semaine. La moyenne de ces maximum cinq tours est prise en compte dans le classement.

La participation au jeu-concours est gratuite.

Autorisation de participation

Les élèves de la 4e à la 9e année qui résident en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein peuvent participer.

Si nécessaire, les participants doivent obtenir l'approbation d'un représentant légal. En cas de participation, l'existence de cette approbation est présumée. La participation n'est pas limitée aux clients de l'organisateur et ne dépend pas de l'acquisition de biens ou de services.

Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. L'organisateur se réserve en outre le droit d'exclure la participation de certaines personnes à sa seule discrétion s'il existe des motifs fondés, par exemple

(a) en cas de manipulation de l'accès ou du déroulement du jeu-concours, (b) en cas de transgression des présentes conditions de participation, (c) en cas de pratiques déloyales, (d) en cas de déclarations fausses ou trompeuses dans le cadre de la participation au jeu-concours.

Gain, notification et remise du gain

Le prix suivant est remis:

Les deux équipes les mieux placées à l'issue de la compétition seront invitées par l'organisateur à un "meet and greet" digital unique et exclusif avec les ambassadeurs de la Credit Suisse Cup. La procédure détaillée et la date de l'événement seront discutées bilatéralement avec les deux équipes gagnantes.

Les vainqueurs seront désignés après le délai de participation.

Les gagnants seront informés dans les plus brefs délais par un courriel séparé. L'indication des données personnelles est nécessaire pour participer au jeu-concours. Le participant assure que les données personnelles qu'il a fournies, en particulier ses nom, prénom, adresse et e-mail, sont véridiques et exactes.

Le prix sera remis exclusivement aux gagnants ou à un représentant légal. L'échange, le retrait par le gagnant ainsi que le versement du montant du prix en espèces sont exclus.

Les frais supplémentaires liés à l'utilisation du prix sont à la charge du gagnant. Le gagnant est responsable en cas d'une éventuelle taxe applicable au prix.

Si le gagnant ne se manifeste pas après deux invitations dans un délai de trois semaines, le prix peut être remis à un autre participant. Tout recours juridique est exclu.

Fin anticipée du jeu-concours

L'organisateur se réserve expressément le droit de mettre fin de manière anticipée au jeu-concours sans préavis ni présentation de motifs. Cela s'applique en particulier à toute raison qui perturberait ou empêcherait le déroulement du jeu-concours tel que planifié.

Protection des données

L'organisateur précise que toutes les données personnelles des participants ne seront ni transmises à des tiers ni mises à leur disposition pour utilisation sans leur consentement.

Une exception à cette règle touche Credit Suisse (Suisse) SA, qui doit également collecter, stocker et utiliser les données dans le cadre du jeu-concours. Les données sont exclusivement utilisées pour le traitement du jeu-concours et seront supprimées à l'issue du jeu-concours.

En cas de victoire, le gagnant donne son accord pour la publication de son nom, de son lieu de résidence et de sa vidéo sur les supports publicitaires de l'organisateur. Cela inclut l'annonce du vainqueur sur le site web de l'organisateur et de Credit Suisse (Suisse) SA ainsi que sur leurs plateformes de médias sociaux.

Le participant peut retirer son consentement à tout moment. La révocation doit être envoyée par écrit aux coordonnées de l'organisateur indiquées sur le site web de la Credit Suisse Cup. Après la révocation du consentement, les données personnelles du participant collectées et stockées sont immédiatement effacées. La vidéo ne disparaît pas et continue de participer au concours avec les autres participants.

Clause de non-responsabilité Facebook/Instagram/Snapchat

Cette campagne n'est pas associée à Facebook/Snapchat et n'est d'aucune manière sponsorisée, soutenue ou organisée par Facebook ou Instagram.

Droit applicable

Vous pouvez adresser vos questions ou vos contestations liées au jeu-concours à l'organisateur. Les adresses de contact figurent sur le site web de la Credit Suisse Cup.

Le jeu-concours est exclusivement soumis au droit suisse. Tout recours juridique est exclu.

Clause de non-annulation

Si une disposition des présentes conditions de participation s'avère à tout moment invalide en tout ou partie, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. La disposition caduque est considérée comme étant remplacée par une disposition valable et applicable se rapprochant le plus possible économiquement du sens et de l'objectif de la disposition réputée caduque. Ce principe s'applique également en cas de lacunes réglementaires dans les présentes conditions de participation.